

AVIS DE COURSE

Championnat Inter Club Habitable

Normandie

11ème Édition



Acte VII - CAEN YACHT CLUB - Grade 5B Samedi 26 avril et dimanche 27 avril 2025 CAEN
--

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Le règlement du CUCH Normandie 2024-2025

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard lors de la confirmation d'inscription des équipages **le 26 avril 2025** à la base nautique Bertrand Génard de Caen et sur le groupe WhatsApp du CICH Normandie
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique dans la rubrique actualités du site internet du Caen Yacht Club (www.caen-yacht-club.com)

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se situe à la base nautique Bertrand Génard.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'inscription à la régata est limitée aux coureurs à jour de leur Licence FFVoile 2025 et est limitée aux **12 premiers équipages inscrits**. Chaque équipage doit être composé de **4 à 5 équipiers, barreurs inclus. Seuls les bateaux (J80) et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir.**
- 4.2 Les équipages admissibles peuvent régler leur inscription auprès du Caen Yacht Club **jusqu'au 14 avril 2025** (**voir modalités ci-après**).

4.3 Si un équipage inscrit se désiste après cette date, il n'y aura pas de remboursement.

4.4 Documents exigibles à l'inscription :	Pour chaque participant majeur	Pour chaque participant mineur
Titulaire d'une Licence Club FFVoile	Licence Club FFVoile Mention compétition ou pratiquant	Licence Club FFVoile Mention compétition Mention Adhésion ou Pratiquant Avec questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
		Autorisation parentale

5 DROITS À PAYER

5.1

DROITS D'INSCRIPTION	CAUTION (non encaissée)
Les droits sont de - 15 € /jour de régates, par équipier licencié dans un club de la Ligue de voile Normandie - 20 € /jour de régates, par équipier licencié dans un club de voile de Normandie	500 € par skipper

5.2 Le montant pourra être réglé en ligne via Hello Asso jusqu'au 14 avril 2025 :

<https://www.helloasso.com/associations/caen-yacht-club/evenements/cich-a-caen-1>

5.3 Le rachat de franchise FFVoile est obligatoire pour participer aux épreuves (suivant les règles définies à l'avenant au règlement CICH)

6 PROGRAMME PREVISIONNEL

6.1 L'ordre d'inscription déterminera le numéro d'équipage.

6.2

<i>Base Nautique B. Génard - Caen</i>	<i>Samedi 26 avril 2025</i>	<i>Dimanche 27 avril 2025</i>
Confirmations d'inscription	9h	9h
Briefing	9h30	9h30
Mise à disposition du comité de course	10h30	10h30

7 EQUIPEMENT

7.1 Le port du gilet d'aide à la flottabilité homologué est obligatoire pour tout membre d'équipage sur l'eau. Il n'est pas fourni par l'organisateur.

8 LIEU

8.1 Les zones de course se situent sur le canal de Caen à la mer (Voir l'annexe à l'AC qui détermine les zones de course).

9 LE PARCOURS

Le parcours sera précisé dans les IC.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

- 11.1** Deux courses validées par équipage sont nécessaires pour valider la compétition.
- 11.2** Le score d'un bateau doit être le total des scores de ses courses.
- 11.3** Pour effectuer un classement général provisoire, si des équipages ont réalisé un nombre de courses supérieur, celles-ci ne seront pas comptabilisées.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat du Caen Yacht Club au 02 31 28 58 46 ou cyc.secretariat@gmail.com

ANNEXE ZONE DE COURSE

